

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Château de Fontainebleau - 12 juin 2010

Monsieur le Sous-préfet,
Monsieur le Conseiller régional,
Monsieur le Conseiller général,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames, Messieurs
Chers amis de la forêt de Fontainebleau,

Bienvenue à tous dans cette salle de la Belle cheminée du château de Fontainebleau. Nous reprenons en effet cette année une tradition ancienne de l'Association de tenir son assemblée générale dans ce cadre prestigieux. Il y a de nombreuses raisons à ce choix. Le premier est naturellement la qualité des relations que nous entretenons avec ses responsables : j'ai eu l'occasion de le dire à Jean François Hébert, directeur du nouvel ÉPIC, que j'ai récemment rencontré. Le geste fait par Yves Carlier, que je remercie encore, de nous remettre la plaque de l'ancienne place Denecourt confirme ces liens d'amitié. S'y ajoutent maintenant les relations étroites et amicales que nous entretenons avec notre association sœur, la Société des amis et mécènes du château. D'une façon plus générale, notre présence ici souligne l'affirmation du lien Forêt-Château, encore récemment souligné par son nouveau directeur, car, sans paradoxe, l'un n'existerait pas sans l'autre et réciproquement.

Parmi les personnalités présentes, je voudrais plus spécialement saluer :

- M. Thierry Baron, sous-préfet de Provins, représentant le préfet de Seine-et-Marne ;
- M. Frédéric Valletoux, conseiller régional, maire de Fontainebleau ;
- M. Jean-François Robinet, conseiller général, maire de Samois ;
- Mme Catherine Triolet, maire de Recloses et Mme Dominique Pinçon représentant la maire de Bourron-Marlotte ;
- M. François Bland, directeur territorial de l'ONF, ainsi que M. François Virely, directeur interdépartemental ;
- MM. Philippe Moussière et Claude Lashermes de la direction des Routes au conseil général ;

M. Philippe Schwab, président de la SAMCF.
Enfin, notre invité d'honneur, M. Bernard Chevassus-au-Louis, inspecteur général de l'Agriculture, ancien président du Muséum national d'histoire naturelle.

Parmi les personnalités excusées, je citerai en particulier :

- M. Philippe Ronsin, sous-préfet, retenu par un événement familial ;
- M. le sénateur Hyst, MM. les députés Jégo, Julia, Mignon ;
- M. Vincent Éblé, président du conseil général de Seine-et-Marne, Jean Dey et Lionel Walker vice-présidents du conseil régional ;
- M. Berson, président du conseil général de l'Es-sonne ;
- M. J.-P. Le Poulain, maire d'Avon, M. Donati, maire de Thomery et M. Horton, maire de Milly-la-Forêt ;
- M. Drège, directeur général de l'ONF ;
- M. François Letourneux, président de l'UICN-France ;
- Mme Isabelle Rambaud, conservatrice générale du Patrimoine ;
- M. Jean-François Hébert, directeur du château de Fontainebleau.

Selon notre pratique habituelle, notre assemblée se déroulera en trois temps : tout d'abord, nous aborderons la partie la plus austère, celle par laquelle nous remplissons nos obligations statutaires. Je vous propose ensuite de débattre des perspectives 2010, notamment des dossiers concernant la conduite apaisée et le projet de parc national. Enfin nous donnerons la parole à notre invité d'honneur, M. Bernard Chevassus-au-Louis, qui, en cette année internationale de la biodiversité, parlera de la protection de la nature à la gestion de la biodiversité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Je ne vous donnerai pas un compte rendu exhaustif de toutes nos activités pour l'exercice 2009, mais j'aborderai à ce titre plusieurs points qui me paraissent importants.

I - Vie de l'Association

I - Reconnaissance d'utilité publique

Il convient tout d'abord de rappeler une décision importante. L'Association a été reconnue comme « établissement d'utilité publique » par décret du 3 février 2010. Cette décision, obtenue pratiquement cent ans après la création de l'Association me paraît importante à plusieurs titres : elle est la reconnaissance du sérieux de son engagement dans ses actions de protection et de valorisation du massif forestier de Fontainebleau ; elle témoigne de l'intérêt porté par les pouvoirs publics, par l'État comme par les collectivités locales. C'est pour nous un motif de fierté et je tiens à rappeler le rôle joué par les anciens présidents qui ont contribué à cette reconnaissance, notamment Paul Delouvrier, René-Pierre Robin et Jean Saint Loubert-Bié. Cette décision donne la possibilité de recevoir des dons et legs en exemption fiscale. Mais elle nous oblige d'avoir recours à un commissaire aux comptes et à tenir une comptabilité informatisée et correspondant bien aux normes exigées.

2 - Activités opérationnelles

Je voudrais souligner l'importance des activités de terrain. L'Association en effet, à travers une soixantaine de bénévoles, balise et entretient près de 300 kilomètres de sentiers. Cette action est orientée par la commission Terrain, présidée par Gilbert Detollenaere. Je signalerai cette année plusieurs points : le dédoublement du sentier 9, pour éviter la traversée dangereuse de la D 607 ; notre contribution à la nouvelle édition de la carte détaillée de l'IGN (pour la première fois notre logo apparaîtra sur la carte en reconnaissance du travail fourni) ; notre participation à l'opération forêt Patrimoine qui a touché en 2009 les sentiers... ; le développement des actions portant sur les carrières et abris de carrières : à cet effet une commission CCC – commission Carrières & Carriers – a été créée conjointement avec l'ONF. Celle-ci aura trois missions : recherche des sites, inventaire et cartographie, défense et mise en œuvre de mesures de conservation.

3 - Publications

La Voix de la Forêt, devenue annuelle, mais avec un plus grand nombre de pages doublées par rapport aux parutions précédentes (près de 100 pages au lieu de 48) a été publiée en proposant un équilibre entre des sujets très variés : de la littérature à la sylviculture en passant par les champignons et l'histoire de l'École d'artillerie de Fontainebleau. Quatre numéros de *la Feuille Verte*, consacrés à la

vie de l'Association, ont été diffusés par voies électronique et postale. Pour l'avenir, la version papier ne sera diffusée qu'aux membres qui en feront explicitement la demande. Enfin, notre *Guide des sentiers*, qui est notre best seller – près de 10 000 exemplaires vendus – fait l'objet d'un nouveau tirage et d'une nouvelle édition. Le *Guide des arbres remarquables* est en cours de refonte, l'importance des dégâts et disparitions de sujets dus aux différentes tempêtes qui ont affecté le Massif rendant nécessaire une nouvelle édition.

4 - Promenades thématiques

En 2009, nous avons organisé 24 promenades thématiques en essayant d'établir entre ce que l'on peut appeler les « grands classiques » (champignons, carrières, brame du cerf...) et de nouveaux thèmes (la mise en scène de la Forêt par Denecourt, le sentier II et l'Enfer-de-Dante, les artilleurs dans la forêt...). À cet égard, nous sommes de plus en plus sollicités pour des promenades à la demande, notamment en provenance d'associations. Nous nous efforçons d'y répondre. Nous avons également développé des sorties conjointes avec d'autres associations, qu'il s'agisse de la Société des amis et des mécènes du château ou des Amis du patrimoine de la Chapelle-la-Reine. De même nous inscrivons maintenant chaque année une promenade autour d'un village et sa forêt proche : en 2009, il s'agissait de Recloses ; en 2010, d'Ury.

5 - Communication

La commission Communication a été très active pendant ces derniers mois : le logo de l'Association a été modifié dans le sens d'une plus grande clarté, la Forêt et l'action des AFF ont fait l'objet de plusieurs diaporamas disponibles sur le site. Le site Web, qui datait de plus de dix ans, a été complètement refondu, avec une nouvelle page d'accueil. Une équipe, autour de notre webmaster Jean-Claude Taupin, a défini, pour la société « Comme un arbre » chargée de ce travail, un cahier des charges très précis qui a été respecté. Le nouveau site, d'un graphisme élégant, est en cours d'enrichissement (on y trouvera notamment une sélection d'articles anciens de la Voix de la Forêt, de même que ses sommaires depuis l'origine). Très souple d'utilisation, il peut être actualisé et complété facilement. L'objectif est de faire de ce site un document de référence sur le massif de Fontainebleau, une sorte d'encyclopédie couvrant tous ses aspects : scientifiques, littéraires, historiques, etc. Les adhérents bénéficient en outre d'un accès réservé qui leur permet d'atteindre des rubriques non accessibles aux internautes extérieurs.

6 - Activités en direction des jeunes

Elles s'effectuent à tous les niveaux : écoles élémentaires, collège (organisation de rallye découverte), enseignement supérieur (aide apportée au projet de fin d'étude de l'école d'Image des Gobelins).

En terminant sur ces points, je tiens à souligner que l'Association fonctionne uniquement grâce au dévouement de bénévoles que je voudrais remercier tout spécialement dans le cadre de cette assemblée.

II - Relations de l'Association avec ses partenaires

Je souhaite que les AFF soient une association ouverte et développent leurs relations avec un certain nombre de partenaires. Nous avons déjà des relations étroites avec quelques autres associations locales, notamment avec toutes celles que l'on peut qualifier d'« usagers » de la Forêt. Je citerai en particulier la SAMCF, le Club alpin, le Cosiroc, le Coderando, le Golf de Fontainebleau, Connaissance du Gâtinais, les Amis du patrimoine de la Chapelle-la-Reine, etc. Cette ouverture débouche dans de nombreux cas sur des actions communes. J'aborderai plus spécialement nos relations avec l'ONF et certaines collectivités locales.

I – L'Office national des forêts

L'ONF est pour notre Association un partenaire historique. Dès sa fondation, les directeurs des Eaux et Forêts de l'époque participaient à notre conseil d'administration. Cette concertation se poursuit dans le respect de nos identités et de nos rôles respectifs. Mon récent entretien avec M. Hervé Gaymard, le nouveau président de l'ONF, a confirmé cette approche. Cet établissement public est pour nous un partenaire au quotidien, notamment pour ce qui concerne la gestion des sentiers Bleus, l'identification des arbres remarquables, l'accueil du public etc. Trois domaines particuliers méritent plus spécialement d'être évoqués : notre action conjointe dans le cadre de la commission Carrières et Carriers déjà abordée ; notre participation à la commission Érosion ; enfin notre coopération pour la restauration des sentiers Denecourt dans le cadre de l'opération Forêt-Patrimoine. Sur ce dernier point, deux opérations ont été engagées : la restauration du sentier 7 (Franchard et les gorges du Houx) et le sentier 13 (la tour Denecourt et la corniche de Seine). Les AFF ses sont engagés, sur une période de trois ans, à participer à la restauration de ces sentiers, notamment par l'identification des endroits à aménager et la mise en place d'une signalétique plus claire.

2 – La ville et la communauté de communes de Fontainebleau

La ville de Fontainebleau est également pour nous un partenaire historique, ne serait-ce que parce que la majeure partie des 300 kilomètres dont nous sommes responsables se trouve sur le territoire de cette commune. Nous apprécions son appui de même que la qualité des relations que nous avons tant avec la présidente de la communauté de communes qu'avec les maires et les services des trois communes qui y adhèrent. L'organisation de cette assemblée a ainsi largement bénéficié de l'appui de services techniques de Fontainebleau que je tiens à remercier.

Notre contribution à la vie locale se fait également à travers notre participation aux activités de l'Office de tourisme, des Naturiales, d'Animasso. De même, nous avons apporté une contribution, je crois appréciée, aux cérémonies du cinquantenaire du jumelage entre les villes de Fontainebleau et de Constance, à travers la production d'un film de moyen métrage « Souvenirs de Fontainebleau », sonorisé en français et en allemand et une exposition sur le développement durable. Nous participons également aux débats sur le projet de parc national que j'évoquerai plus tard.

D'une façon plus générale, nous entendons développer nos relations avec les communes du pays de Fontainebleau et les villes périphériques au massif forestier.

3 – Le conseil général de Seine-et-Marne

Notre association a des relations étroites avec le conseil général, en particulier avec MM. Jean Dey et Lionel Walker, vice-présidents en charge respectivement de l'environnement et du tourisme. C'est ainsi que nous avons participé à la mise en place du Centre d'écotourisme de Franchard en cours de construction. Nous avons un dialogue régulier avec M. Daniel Bascoul, le directeur des Routes et son équipe, en particulier à l'occasion de la mise en œuvre du plan départemental de conduite apaisée dans le massif forestier.

4 – Préfecture de Seine-et-Marne

Notre association a toujours bénéficié de l'appui bienveillant des différents préfets et de leurs services. J'ai eu l'occasion de rencontrer récemment le nouveau préfet, M. Jean-Marie Drevet, qui m'a confirmé son appui dans la lutte que nous menons contre la violence routière dans le massif forestier. Nous participons également à différents comités et commissions tels que la CNDPS, (Commission départementale de la nature, des paysages et des sites) ou le Comité consultatif scientifique et des usagers de la

Forêt qui représente un véritable comité de pilotage du statut de « forêt de Protection » : celui-ci a exprimé, lors de sa dernière session, ses inquiétudes sur la régénération de la forêt.

5 – Région Île-de-France

Nous avons aussi des contacts avec l'agence des Espaces verts de la région. Pour la première fois, nous avons bénéficié d'un appui financier pour la nouvelle édition de notre guide et la mise en place de notre nouveau site.

6 – Relations avec des associations étrangères

Je voudrais rappeler que nous continuons à avoir des réunions régulières avec les sociétés de protection de la forêt de Soignes en Belgique, de la forêt de Tamba au Japon et du parc de Richmond en Grande-Bretagne.

En conclusion de ce rapport d'activités, je voudrais insister sur le fait que nos actions témoignent de notre engagement dans la protection de cette forêt emblématique qu'est Fontainebleau sans oublier de sauvegarder sa « fonction sociale ». Nous entendons non seulement maintenir et mais également renforcer nos relations avec nos différents partenaires. Nous tenons à notre ancrage dans les actions concrètes et opérationnelles, qu'il s'agisse de l'entretien des sentiers ou de nos actions en matière de conduite apaisée.

Je cède maintenant la parole à notre trésorier, Grégoire Lewandovski.

RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier

Les chiffres qui figurent dans la feuille qui vous a été distribuée à l'entrée résument les comptes de l'exercice 2009 et je vous propose de vous en préciser les différents éléments.

Dans le compte d'exploitation, le poste des « achats » comprend principalement les fournitures administratives habituelles telles que photocopies, papier, enveloppes et autres cartouches d'encre d'imprimante pour environ 1 500 €, montant sensiblement inférieur à celui des exercices précédents. Il comprend également la part reversée aux services

de la Poste à titre de commissions pour rétribuer la vente de nos produits car, contrairement à la pratique chez nos autres distributeurs, la Poste nous crédite intégralement du montant des ventes. Les services extérieurs représentent le loyer de notre siège, l'assurance ainsi que les abonnements et cotisations à divers organismes auxquels nous sommes affiliés, tels que l'UICN, l'ARCIF, la Fédération des sociétés d'amis des forêts, l'Office de tourisme du Pays de Fontainebleau... Les autres services extérieurs regroupent les frais postaux et de téléphone pour près de 4 000 € (poste en très sensible diminution), les dépenses liées à l'entretien des sentiers pour 500 € (et encore, faut-il le rappeler, les baliseurs sont tous bénévoles), celles liées aux déplacements et aux manifestations internes telles que l'assemblée générale, la réception d'accueil des nouveaux adhérents, la réception de nos amis japonais de Tamba no Mori ; dans ce chapitre, on trouve les frais d'impression de *la Voix de la Forêt* (annuelle) et de *la Feuille Verte* (trimestrielle) pour près de 7 000 €. La dotation aux amortissements et surtout à la variation des stocks est liée, bien entendu, aux ventes du *Guide des sentiers* principalement.

Du côté des produits, le montant des ventes est majoritairement constitué par ce guide dont le succès ne se dément pas, à tel point que, pour la troisième fois, il a fallu prévoir de relancer en 2010 une réédition de 5 000 exemplaires. Les subventions d'exploitation regroupent celles accordées par les municipalités de Fontainebleau, d'Avon et d'autres communes des environs de la Forêt ; et je saisis une nouvelle fois cette occasion pour leur adresser mes plus vifs remerciements pour le soutien qu'elles continuent à prodiguer aux actions de notre Association. Le montant des cotisations est à peu près stable avec 85 nouveaux adhérents en 2009. Le montant des produits financiers est dû au taux encore élevé, au début de 2009, du livret de la Caisse d'épargne.

L'exercice 2009 comporte, cette fois encore, un résultat excédentaire qui va nous permettre de contribuer au financement, lors du prochain exercice, en particulier de la refonte de notre site Internet.

Je vous remercie de m'avoir prêté votre attention et suis prêt à vous fournir d'autres précisions.

BILAN 2009

| ACTIF | MONTANT en EUROS | | PASSIF | MONTANT en EUROS |
|---|------------------|----------------|--------------------------|------------------|
| Actif immobilisé | | | Fonds associatifs | |
| 211 - Terrain | | 1 631 | 11 - Report à nouveau | 82 255 |
| 215 - Mobilier de bureau <i>Amortissement</i> | | | 12 - Résultat | 3 742 |
| 218 - Matériel informatique <i>Amortissement</i> | 1 782 1 115 | 687 | - | - |
| | | | - | - |
| Actif circulant | | | Dettes | |
| 37 - Stocks | | 7 468 | 168 - Autres dettes | 7 599 |
| 51 - Disponibilités | | 93 264 | - Charges à reporter | 9 454 |
| - Caisse d'épargne | 79 798 | | - | - |
| - Banque | 13 277 | | - | - |
| - Caisse | 189 | | - | - |
| TOTAL | | 103 050 | | 103 050 |

COMPTE D'EXPLOITATION 2009

| CHARGES | MONTANT en EUROS | PRODUITS | MONTANT en EUROS |
|---|------------------|--|------------------|
| 60 - Achats | 4 480 | 70 - Vente de produits finis, prestations de service | 13 618 |
| 61 - Services extérieurs | 6 440 | 74 - Subventions d'exploitation | 3 793 |
| 62 - Autres serv. extérieurs | 12 772 | 75 - Autres produits de gestion courante | 16 325 |
| 63 - Impôts et taxes | - | 76 - Produits financiers | 1 501 |
| 64 - Charges de personnel | - | 77 - Produits exceptionnels | - |
| 65 - Autres charges de gestion courante | - | 78 - Reprise sur amortiss ^t , provision et variation des stocks | - |
| 67 - Charges exceptionnelles | - | | |
| 68 - Dotation aux amortiss ^t , provision et variation des stocks | 7 803 | | |
| TOTAL des CHARGES | 31 945 | TOTAL des PRODUITS | 35 237 |
| Résultat Excédent | 3 742 | Déficit | |

Le Président

Je remercie Grégoire Lewandowski de son exposé. Je voudrais insister sur plusieurs points. Notre situation financière reste saine et nous continuons à bien maîtriser nos dépenses. Côté recettes, nos cotisations sont restées inchangées depuis 2007 : nous vous proposons une augmentation modeste, de 2 € à partir de 2011, étant entendu que nous nous engageons à vous adresser un reçu fiscal qui vous permettra de déduire de vos impôts 55 % de votre cotisation.

Je veux également remercier notre trésorier pour son dévouement et la façon exemplaire dont il a géré nos comptes.

Avant de passer aux perspectives 2010-2011 et évoquer plus spécialement les dossiers de la conduite apaisée et du projet de parc national, je vous propose de vous prononcer sur quatre résolutions à caractère administratif.

RÉSOLUTION N° I

QUITUS POUR LA GESTION 2009

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport d'activités et le Rapport du trésorier, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

La résolution est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SEPT ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale ratifie le renouvellement des mandats d'administrateurs, proposés au conseil d'administration du 6 mars 2009, de Gisèle Barrau, Denis Bauchard, André Bleyne, Bertrand Dehelly, Gilbert Detollenaere, Alain Decroix, Alain Ravenel jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

La résolution est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 3 MODIFICATION DU NIVEAU DES COTISATIONS

Les cotisations sont fixées selon le barème suivant :

Membre adhérent : **28 €** /an.

Famille adhérente : **35 €** /an.

Association/Société : **56 €** /an ou plus.

Membre bienfaiteur : **56 €** /an ou plus.

La résolution est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 4 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

La nomination de la Société AC2, représentée par MM. Claude Cottin et Alain Guilmont, 78, rue Paul-Jozon 77300 Fontainebleau, comme commissaire aux comptes, est approuvée. Le Cabinet Houdard exercera les fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

La résolution est adoptée à l'unanimité

PERSPECTIVES 2010-2011

Pour cette année et l'année prochaine, les orientations actuelles de notre action sont confirmées : accent mis sur les activités opérationnelles, amélioration et actualisation de nos instruments de communication, renforcement de nos liens avec nos partenaires locaux, qu'il s'agisse de la préfecture, du département de Seine-et-Marne, des communes du Pays de Fontainebleau, des associations locales ; engagement en faveur de nouvelles mesures pour renforcer la protection du Massif tout en sauvegardant sa fonction sociale. Je voudrais, à ce titre, aborder plus spécialement deux dossiers auxquels nous attachons une importance particulière.

I – Le projet de parc national

Le premier dossier est naturellement celui du projet de parc national. Comme vous le savez, il s'agit d'un serpent de mer qui depuis près de soixante ans resurgit épisodiquement. Nous pensions que le débat avait été tranché : en 2002 Mme Voynet, à l'époque ministre de l'Environnement, avait clairement opté pour le statut de Forêt de Protection. Plus récemment, le Grenelle de l'environnement avait prévu la création d'un parc national en forêt de plaine : effectivement le massif de Fontainebleau est apparu sur la liste courte comprenant sept noms. En définitive, l'État a décidé, en 2009, de choisir la forêt d'Arc-en-Barrois, aux confins de la Champagne et de la Bourgogne. À la fin de l'année 2009, à l'occasion d'une rencontre, le maire de Fontainebleau nous a annoncé son intention de relancer ce projet. À la suite des « Entretiens du parc national » qui se sont tenus à Fontainebleau, nous avons accepté de participer aux travaux du comité de pilotage qui doit réfléchir sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'un tel parc.

La position des AFF est bien connue. Je rappellerai simplement que les statuts de protection représentent un bon équilibre entre le souci de préservation et de protection de la Forêt auquel nous sommes très attachés et la « fonction sociale » assurée par ce Massif qui accueille chaque année plusieurs millions de visiteurs, essentiellement des Franciliens soucieux de se détendre et de pratiquer leur sport favori dans cette forêt emblématique.

Après plusieurs mois de travaux du comité de pilotage, nous ne sommes toujours pas convaincus de la pertinence de ce projet. Il ne nous paraît ni utile, en raison des multiples mesures de protection dont il bénéficie déjà, ni souhaitable car inévitablement il se traduira par de nouvelles contraintes ; il n'est pas même possible compte tenu de sa localisation et par le fait qu'il est traversé par 180 kilomètres de routes à haute fréquentation.

Je pense que l'intérêt porté à ce projet se fonde sur de nombreux malentendus : il n'est pas sûr qu'il donne aux collectivités locales une véritable gouvernance : l'expérience des parcs actuels montre que celle-ci est largement le fait du directeur du parc ; de même, penser que la création d'un parc peut se faire sans nouvelles contraintes est un leurre ; il est douteux que ce nouveau parc apportera des financements supérieurs à ceux qui existent aujourd'hui, compte tenu de la situation des finances de l'État.

Mais surtout un tel projet ne répond pas aux problèmes actuels qui demandent des solutions immédiates : l'amélioration de l'accueil du public, la lutte contre l'érosion, le réchauffement climatique et les problèmes de régénération de la forêt qu'il pose, les nuisances apportées par la circulation routière. Pour nous, ce sont des priorités.

Naturellement, notre Association, comme d'autres, ne peut donner qu'un avis, la décision finale relevant de l'État et des collectivités locales. Cependant, j'observerai que nos préoccupations sont partagées par la Fédération des amis des forêts présidée par le sénateur Leroy, par la quasi-totalité des associations locales représentant les « usagers » de la Forêt, de même que les milieux économiques. Mais nous avons manifesté notre disponibilité au dialogue et je remercie le maire de Fontainebleau d'avoir accepté notre invitation. Je lui donne la parole.

Débat

Dans son intervention, M. Frédéric Valletoux souligne que la loi de 2006 a changé la donne et mérite au moins qu'un débat, le plus constructif possible et sans débordement, puisse se développer. Certes, il existe déjà des mesures de protection, mais il ne s'agit pas d'un système figé : le statut actuel ne saurait être définitif. Il n'est pas illégitime de poser la question. Il semble au maire de Fontainebleau que le mode de gouvernance doit être porté par les élus : actuellement ceux-ci ne se sentent pas responsables. À l'occasion des réunions du comité de pilotage, il est apparu que ceux-ci souhaitent s'impliquer davantage dans la gouvernance de la Forêt. Si un parc national est créé, il disposera de moyens supplémentaires par rapport à la situation actuelle. En matière d'accueil, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. L'ONF, dont ce n'est pas le métier, a du mal à faire face au flux croissant des visiteurs. L'expérience des parcs nationaux montre que ce statut fonctionne efficacement, y compris à proximité de zones fortement urbanisées. Ce sont des endroits d'exception qui engendrent des comportements nouveaux. Il n'est naturellement pas question de mettre fin aux activités qui existent actuellement. Les activités, telle la chasse à courre ou l'escalade, continueront à pouvoir être pratiquées. Le contraire serait pour les élus « un suicide politique ».

Un débat s'instaure alors : plusieurs intervenants s'expriment, notamment M. Michel Fourcade, membre des AFF, s'interroge, suite à l'intervention de du maire de Fontainebleau, sur la difficulté d'appliquer à la forêt de Fontainebleau les structures et les modes de gestion prévus par la nouvelle loi de 2006 sur les

parcs nationaux. En effet, ces structures, avec la création d'un cœur de parc où la protection est renforcée, et celle d'une zone située à sa périphérie (zone d'adhésion) à laquelle sont libres d'adhérer ou non les communes limitrophes concernées, dans le cadre d'une Charte de gestion à négocier, ne correspondent pas, selon lui, aux caractéristiques de cette forêt domaniale. De plus, on peut craindre, malgré l'optimisme affiché par le maire de Fontainebleau, en raison notamment des informations qui nous parviennent actuellement sur les difficultés rencontrées dans l'élaboration des chartes des parcs nationaux, que celle qui devrait être approuvée par les différentes communes rejoignant la zone d'adhésion du futur Parc et qui résulterait obligatoirement d'un compromis entre les orientations et les choix de protection propres à chacune d'elles, ne soit la source d'une gestion et d'une protection moins efficaces de la forêt de Fontainebleau. Mme Pillot, Claude Hervé, Mme Wathier membres, membres également des AFF, expriment aussi des réserves.

M. Gérard Tendron, vice-président des AFF, constate que des progrès importants ont été faits en matière de protection, qu'il s'agisse des dispositions concernant les espèces sensibles ou de la réglementation des activités humaines dans le Massif. Si le statut de parc national était demandé, le ministère de l'Écologie n'accepterait de donner ce label que si de nouvelles mesures, donc de nouvelles contraintes, étaient prises dans « un cœur de parc » qui dépasserait en superficie les réserves biologiques intégrales actuelles ; il réclamerait également qu'une continuité existe entre ces zones actuellement séparées. Un problème fondamental ne doit pas être ignoré, celui du dépérissement de la Forêt en raison des fortes tempêtes à répétition qui ont affecté le Massif, de même que le stress hydrique subi par la Forêt depuis plusieurs années, par une succession d'épisodes de sécheresses marquées. Ainsi, l'accent doit-il être mis sur le rajeunissement des peuplements qui permette de pérenniser la Forêt. Cet objectif paraît incompatible avec le statut de parc national qui tend à favoriser les évolutions naturelles, en limitant strictement les interventions humaines. L'abandon d'une sylviculture adaptée aux conditions écologiques locales se traduirait par un vieillissement des peuplements et des dépérissements accentués, comme on le constate dans les réserves biologiques intégrales.

M. Jean-François Robinet, conseiller général et maire de Samois, constate, pour sa part, que la situation actuelle se caractérise par un manque de gouvernance efficace car trop d'organismes ou d'admi-

nistrations interviennent. S'il est opposé à la création d'un parc national, il estime indispensable que soit créée une véritable Maison de la Forêt à finalité scientifique et touristique. Il estime que l'expérience du Parc régional du Gâtinais est à cet égard positive, car elle tient compte de la présence des hommes.

M. François Bland, directeur territorial de l'ONF, estime, quant à lui, que le problème n'est pas celui du statut, mais de savoir quel espace naturel on veut, sur quel territoire, avec quelles perspectives dans un monde qui bouge. Penser qu'avec un statut de parc national tout ira bien peut être une approche : ce statut contient des éléments positifs ; mais en fait, la loi de 2006, si elle a modifié la gouvernance en élargissant le rôle des collectivités locales, n'a pas modifié le fond. En toute hypothèse, la forêt de Fontainebleau devra être gérée avec un flux de visiteurs plus nombreux tout en protégeant une biodiversité remarquable. L'ONF a effectivement des responsabilités en matière d'accueil : chaque année plusieurs milliers d'élèves des écoles sont accueillis au CIF où ils bénéficient d'une formation par des agents de l'ONF qui ont la technicité indispensable. Dans le rapport entre l'homme et la nature, l'ONF dispose d'un savoir-faire réel. Il faut sans doute faire plus en matière d'accueil aux portes de la Forêt et associer davantage les collectivités locales.

M. Frédéric Valletoux reprend la parole pour souligner, afin éviter tout malentendu, que l'accueil touristique en Forêt, s'il est bien assuré par l'ONF ne représente pas pour l'établissement public son cœur de métier. Il indique son intention de créer une Maison de la Forêt, à proximité de la gare, sur les sites de l'ancienne piscine de la forêt. Il tient en outre à rassurer les association d'usagers de la Forêt, notamment les AFF : il n'y aura pas de changement pour l'exercice de leurs activités. Le parc national représente une piste de réflexion, mais il y en a d'autres a-t-il déclaré en terminant.

Concluant le débat, le président remercie le maire de Fontainebleau d'avoir ainsi précisé ses intentions et rassuré les Amis de la Forêt. Il constate que sur un certain nombre de points, il y a convergences, notamment sur la nécessité d'améliorer l'accueil du public, d'élargir le rôle des collectivités locales dans la gouvernance, de préserver sans contraintes supplémentaires les pratiques ludiques ou sportives des usagers de la Forêt. Il estime que ces objectifs peuvent être atteints sans avoir à créer un parc national. À ce stade, les AFF maintiennent leur position mais continueront à participer aux travaux du comité de pilotage.

2 – la conduite apaisée

Le président

Le second dossier est celui de la conduite apaisée. Initié par l'État, le programme de conduite apaisée pour lequel le département a joué un rôle pilote, a été repris par le conseil général lors du transfert de l'essentiel du réseau routier aux départements. Il est à noter qu'actuellement la totalité du réseau routier traversant le massif forestier, auparavant géré par l'État, l'est par le département de Seine-et-Marne, à l'exception de l'autoroute A 6. Depuis de nombreuses années, l'Association a appuyé ce plan de sécurisation du trafic routier en Forêt. Malgré les mesures prises et les aménagements réalisés, le Massif représente globalement un point noir en Seine-et-Marne, en ce sens que le nombre d'accidents y reste très élevé proportionnellement à la surface qu'il représente. Vous vous souvenez que, au cours de nos assemblées générales précédentes, nous avons toujours mis l'accent sur cette priorité. Je pense que nous avons été entendus. Lors d'une réunion tenue le 29 mars 2010 avec le directeur des Routes au conseil général et son équipe, un véritable plan d'ensemble de sécurisation du trafic dans le massif forestier a été discuté et nous avons pu nous mettre d'accord sur un certain nombre de points : poursuite des aménagements routiers lourds, notamment le carrefour de la Croix-de-Saint-Hérem sur la D 607, le développement des modes doux de circulation, la limitation de la vitesse à 70 km/h sur un certain nombre de tronçons routiers, un réexamen des passages piétonniers. Certes, il ne s'agit que d'une première étape : notre objectif reste la limitation de vitesse à 70 km/h sur l'ensemble du Massif. Mais ces premières mesures marquent un réel progrès que nous voulons saluer.

Débat

M. Lashermes, de la direction des Routes, prend alors la parole et rappelle les mesures qui ont été décidées en vue de renforcer la sécurité routière dans le massif de Fontainebleau. On trouvera dans le présent numéro de *la Voix de la Forêt* une analyse complète de ce plan de sécurisation.

M. Thierry Baron, sous-préfet à Provins représentant le préfet, souligne que l'action de l'État va dans le même sens. Dès sa prise de fonction, en juin, M. Jean-Marie Drevet a tenu à aller sur le terrain, notamment en forêt de Fontainebleau, afin se rendre compte par lui-même de la situation. Il a décidé de procéder à des contrôles ciblés et intensifs, visant en particulier les excès de vitesse, l'usage de

l'alcool ou de drogues, et lancé un plan de sécurité routière pour la Seine-et-Marne. À ce volet répressif, s'ajoutera une campagne de sensibilisation des automobilistes. Il s'agit d'une action complémentaire à celle du conseil général, qui est en charge notamment de l'aménagement des infrastructures.

Le président remercie M. Baron : l'action de l'au-

torité préfectorale va tout à fait dans le sens des préoccupations des Amis de la Forêt. L'Association est prête à participer à une telle campagne de sensibilisation.

Le président soumet alors deux résolutions au vote de l'assemblée générale.

RÉSOLUTION N° 5 CONDUITE APAISÉE

L'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau rappelle son soutien au programme de conduite apaisée défini et mis en œuvre en Seine-et-Marne, en particulier sur les axes routiers traversant le massif forestier de Fontainebleau.

Elle remercie le conseil général de l'accueil favorable qui a été réservé à ses propositions, notamment celles qui ont été formulées à l'occasion de son assemblée générale du 30 mai 2009.

Elle prend note, avec satisfaction, des conclusions de la réunion tenue avec la direction des Routes du conseil général, en particulier la poursuite des travaux d'infrastructures dans le massif forestier, la limitation de vitesse à 70 km/h à titre expérimental sur trois tronçons de routes traversant la Forêt, le développement des modes doux de déplacement, l'aménagement de passages spécifiques pour sécuriser la traversée des routes en Forêt pour les promeneurs.

L'Association salue cette première étape, résultat d'un dialogue confiant et efficace avec la direction des Routes du département de Seine-et-Marne. Elle souhaite que ces actions soient menées rapidement et rappelle la nécessité de renforcer de telles actions, avec notamment pour objectif de reporter l'essentiel du trafic des poids lourds hors du massif forestier et de modérer la vitesse des véhicules, afin d'améliorer la sécurité des automobilistes comme des promeneurs.

La résolution est adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 6 STATUT DE LA FORÊT DE FONTAINEBLEAU

L'Association des amis de la forêt de Fontainebleau, réaffirme son attachement au statut de « forêt de Protection » décidé en 2002 qui assure, outre une protection foncière très forte, un heureux équilibre entre le souci de protection de la biodiversité et l'ouverture du Massif à un large public.

Elle estime cependant opportun et, dans certains cas, indispensable de prendre des mesures nouvelles afin de :

- mieux accueillir l'important flux de visiteurs ;
- mieux gérer les flux routiers, en particulier celui des poids lourds, par le renforcement de la politique de « conduite apaisée » ;
- mieux assurer la mise en œuvre des règles de protection existantes de façon à favoriser la biodiversité, de lutter plus efficacement contre l'érosion et de sanctionner les usages abusifs ;
- poursuivre une sylviculture qui préserve la biodiversité et permette la régénération et l'amélioration des peuplements forestiers, en intégrant les effets prévisibles des changements climatiques annoncés ;
- renforcer le rôle de élus locaux dans la gouvernance du massif forestier, en établissant un véritable partenariat dans les instances existantes ;
- renforcer la fonction sociale du Massif en veillant à ce que ses usagers continuent à exercer, dans le cadre des codes de conduite négociés, les activités de leur choix sans contraintes supplémentaires ;
- renforcer les actions de conservation et de mise en valeur menées dans le cadre de Forêt Patrimoine

L'Association des Amis de la Forêt estime que ces objectifs peuvent être atteints dans le cadre des statuts de protection existants et du nouveau mode de gouvernance mis en place au titre de Forêt Patrimoine. Dans ce contexte, elle reste convaincue que la création d'un « parc national » n'est ni utile, ni souhaitable, ni même possible.

Elle marque sa disponibilité pour poursuivre sa participation au comité de pilotage sur la faisabilité d'un parc national et à contribuer à la formulation de toute mesure permettant d'améliorer la protection du massif de Fontainebleau, de renforcer sa fonction sociale et de mieux associer les élus locaux à sa gouvernance.

La résolution est adoptée à l'unanimité

CONFÉRENCE DE M. CHEVASSUS-AU-LOUIS

DE LA PROTECTION DE LA NATURE À LA GESTION DE LA BIODIVERSITÉ

L'intervenant présente un *Power point* qui est suivi de questions. On pourra trouver dans ce numéro de *la Voix de la Forêt* un texte qui reprend l'exposé fait à l'assemblée générale.

Le président remercie les personnalités qui sont intervenues et les adhérents qui ont participé aux travaux de l'assemblée générale. Il déclare close l'assemblée générale ■